

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À  
TRANSMETTRE  
MAEC « Protection des Races Menacées » (PRM)  
Pour tous les demandeurs

Attestation MSA précisant le statut de l'agriculteur à titre principal (ATP) ou secondaire (ATS) ou cotisant solidaire (CS)	Attestation de moins de 6 mois. Attestation mentionnant la date d'inscription à la MSA pour les nouveaux installés
Pièce d'identité du demandeur en cours de validité	Si le demandeur est une personne physique (exploitant individuel)
La délibération afférente au projet autorisant la demande d'aide	Décision de l'organe compétent, ou équivalent, indiquant que tous les représentants légaux valident le projet (document signé de tous les associés en cas de GAEC).
Attestation d'adhésion à l'organisme de gestion de la race <b>mentionnant le nombre d'animaux éligibles</b> détenus ainsi que la répartition par sexe pour les espèces concernées	Une attestation pour l'année de la demande par races engagées
Tableau récapitulatif des animaux éligibles à engager mentionnant <b>la race, le sexe et le n° SIRE</b> (équidés uniquement)	Le tableau fourni doit être daté et signé du demandeur